

Achat d'immeubles à Vevey

Michel Agnant court-circuite la Municipalité

Invoquant l'urgence d'une transaction, le municipal veveysan a convoqué une commission sans le oui formel du collègue.

Karim Di Matteo

En pleine période de pacification politique au sein du collège municipal, la décision passe mal. En convoquant de son propre chef la commission du fonds d'urbanisme lundi dernier pour voter en urgence l'acquisition de deux biens immobiliers sur lesquels la Commune a droit de préemption, le municipal du Logement Michel Agnant (Vevey Libre) semble avoir outrepassé ses droits.

Le problème? La Municipalité n'avait pas avalisé le rapport qui a été présenté aux onze membres appelés à se substituer au Conseil communal lorsqu'une décision urgente est nécessaire (7,5 millions sont prévus à cet effet pour la législature 2016-2021). Par ailleurs, aucun autre service n'était représenté lors de la séance de lundi.

Des délais très courts

L'élue Vevey Libre admet «un vice de forme» et «des erreurs», mais invoque également «un concours de circonstances», «des lourdeurs administratives» et «des délais très courts». En effet, dès le moment où un notaire notifie qu'un privé désire acquérir un bien pour lequel la Commune est prioritaire par son droit de préemption, il lui reste quarante jours pour faire une proposition de même valeur. Soit, dans le cas présent, jusqu'au 6 juin. «D'autres objets nous ont du reste filé sous le nez ces derniers mois», ajoute le municipal. Une *task force* sur le modèle lausannois est à l'étude pour réduire les temps de réaction.

En attendant, le rapport final étant parvenu à la Municipalité par mail quelques minutes avant sa séance de lundi, aucun autre municipal n'en avait connaissance. Michel Agnant admet en outre avoir



Les immeubles que Michel Agnant voudrait voir acquérir par la Ville sont ceux de la rue de la Valsainte 3 et 5. Les différents services communaux devront toutefois avaliser au préalable. Or le temps presse: la Ville a jusqu'au 6 juin pour faire valoir son droit de préemption.

OLIVIER VOGELSANG

«oublié» d'y faire allusion «en raison de la séance très intense de l'Exécutif ce lundi 25 mai».

Mais il ajoute: «Si la Municipalité n'a effectivement pas pris de décision formelle, elle avait tout de même admis le principe de l'exercice de ce droit lors de la séance du 11 mai. La non-réaction des uns et des autres pendant la journée du 25 mai, alors qu'ils avaient reçu non seulement la convocation à ladite commission, mais aussi le rapport de notre mandataire, peut être également interprétée comme un accord tacite.»

Au final, la décision de la commission du fonds d'urbanisme a été annulée et une nouvelle séance convoquée jeudi prochain, soit deux jours avant le terme du délai pour faire valoir le droit de préemption. La Municipalité se réunira entre-temps pour modifier, compléter et, cas échéant, valider une proposition.

Le lot d'appartements, locaux commerciaux et de stockage se situe à la rue de La Valsainte 3-5 sur quelque 500 m². Coïncidence ou non, Michel Agnant habite dans un bâtiment voisin. Il n'en faut pas plus à certains détracteurs pour sous-entendre des motivations personnelles chez l'élue qui fut président de l'Association du

quartier de la Valsainte. «Oui, le quartier me tient à cœur, mais cette attaque est ridicule. Tout mon souci est d'avoir pour cette ville une politique foncière ambitieuse et proactive, et en aucun cas un intérêt d'ordre privé.»

Outre les 2 millions demandés pour l'acquérir, l'état du site nécessiterait par ailleurs «des travaux lourds», selon l'architecte mandaté par la DASLIG, Andreas Foster, conseiller communal siégeant en indépendant (entre 3,5 et 4 millions supplémentaires).

«Une faute grave!»

Interpellée, la syndique Verte Élina Leimgruber ne tient pas à attiser le feu, mais confirme: «Michel Agnant avait évoqué la question en Municipalité et nous lui avons demandé des compléments d'information pour nous déterminer au préalable sur ce lot de biens immobiliers très vastes. Nous n'avons rien validé formellement et les différents services n'ont pas étudié le projet, ce qu'ils vont maintenant faire. Il manque une analyse financière fine sur la rentabilité de l'immeuble par une structure spécialisée.» Plusieurs commissaires de tous bords politiques sont nettement moins tendres, à lire certains échanges de courrier: «situa-

tion totalement irréaliste», «contraire au bon fonctionnement de nos institutions», «choquant», «abus de pouvoir».

Francis Baud, président de la commission, par ailleurs conseiller communal Vevey Libre, est le plus virulent: «On est dans le registre du mensonge! Voyant que le rapport n'était pas signé, j'en ai demandé la raison à Michel Agnant, qui m'a répondu qu'il n'avait pas eu le temps mais que la Municipalité était d'accord. Jeudi matin, j'ai été contacté pour signer en urgence les conclusions du rapport en vue de la transaction chez le notaire. Sauf que la syndique n'était pas au courant, ni même le municipal des Finances!» Jérôme Christen, municipal de l'Urbanisme Vevey Libre, dit «avoir eu le même degré d'information que ses collègues».

Francis Baud n'est pas le seul Vevey Libre contrarié. Pascal Molliat, chef de groupe du parti au Conseil communal, ne veut toutefois pas juger sur le fond avant que la transaction immobilière n'ait été menée à terme. «Mais à aucun moment nous ne tolérons des démarches inadéquates, illégales ou antidémocratiques. Nous tenons à faire la lumière sur ce qui s'est passé et, cas échéant, nous agissons en conséquence.»

Échallens dit «oui mais» au futur gymnase

Infrastructures
Le Conseil communal a accepté la vente d'une parcelle mais a déploré des failles dans le projet. Un référendum menace.

Trois jours après que le Grand Conseil vaudois a autorisé l'achat pour 6,36 millions de francs de la parcelle devant accueillir le futur Gymnase d'Échallens, le Conseil communal des lieux a accepté de la vendre. Les regards sont donc désormais tournés vers les opposants, qui avaient brandi la menace d'un référendum en cas d'acceptation. «Tout d'abord, nous sommes contents que le sujet ait fait débat lors de la séance, précise Patrick Morier-Genoud, cofondateur de l'Association pour la sauvegarde d'Échallens. Nous discuterons ce week-end de la suite que nous donnerons à ce vote. Certains parmi nous ont très envie de lancer ce référendum, mais il ne faut pas y aller à la légère.» Pour obtenir un vote populaire sur la décision du Législatif, les opposants auraient trente jours pour récolter les signatures de 15% du corps électoral challois, soit un peu plus de 600 paraphe.

Sujet émotionnel

Si le résultat final du vote a été très favorable (50 oui, 4 non, pas d'abstentions), de nombreux conseillers ont pris la parole pour évoquer l'aspect particulièrement émotionnel du préavis. «En quatre législatures, jamais un sujet traité par cette assemblée n'avait suscité autant de mails, lettres et autres courriers des lecteurs», a fait remarquer le conseiller Serge Wenger.

L'emplacement retenu est au cœur du problème. Après un premier projet avorté, à l'est du bourg, à proximité du complexe scolaire des Trois-Sapins, Canton et Commune se sont rabattus sur une parcelle certes très proche de la gare du LEB d'Échallens, mais bien entourée par le complexe scolaire de Court-Champ et de nombreuses habitations. Et surtout à quelques centaines de mètres du futur éco-quartier du Crépon qui, avec ses 800 habitants prévus, suscite déjà bien des inquiétudes dans le secteur.

Conséquence de tout cela, de nombreux élus avaient suivi à distance, mardi, les débats du Grand Conseil sur le sujet. Et le conseiller Philippe Landry a rapporté l'existence «d'un certain malaise dans la population par rapport au soutien unanime des autorités communales et cantonales». Malaise involontairement renforcé par le conseiller d'État Pascal Broulis, qui a évoqué l'installation du gymnase dans un espace «nu» et une démarche «ultraparticipative», alors que les riverains se plaignent justement de la trop grande densité et de ne pas avoir été consultés.

La commission chargée d'étudier le dossier avait toutefois préavisé favorablement la vente de la parcelle, estimant que «les avantages l'emportent largement sur les inconvénients». Enfin, le conseiller Blaise Vionnet a probablement résumé le sentiment de beaucoup d'élus en illustrant la situation ainsi: «Le choix de l'emplacement n'est sans doute pas parfait, mais l'occasion est là, devant nous. Et quand le train arrive en gare, on n'a que quelques minutes pour monter à bord. Après, c'est trop tard!» **S.M.R**

Manifestation



Une marée... de cyclistes a roulé vendredi vers 18 h au cœur de Lausanne. Ces quelque 200 manifestants sont arrivés à Bel-Air, au pied du bâtiment qui est en chantier depuis des années. Un petit groupe a grimpé les étages pour déployer une banderole «Place à l'alternative». La police est intervenue pour les déloger. Réd.

PUBLICITÉ

LE LEASING SANS SOUCIS

ROULER MAINTENANT, PAYER PLUS TARD **3 mois offerts*** + **3 mois reportés**** = **6 mois sans soucis**

Ford | **BRING ON TOMORROW**

*Ford Motor Company (Switzerland) SA paie trois mensualités de leasing. **Les trois premières mensualités de leasing sont prises en compte dans le calcul des mensualités de leasing suivantes. Une offre de Ford Credit (Switzerland) GmbH, valable pour tous les véhicules de stock (Mustang exceptée) et tous les Kuga PHEV jusqu'au 30.6.2020. Assurance casco complète obligatoire. L'octroi d'un crédit est interdit s'il entraîne le surendettement du consommateur.